

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 12 février 2024

PROCES VERBAL

Présents : M. BILLON Jean-Yves, MME BRIÉE Sophie, M. TESSON Denis, M. ANDRÉ Peter, MME POTIER Alizée, M. GRONDIN Bertrand, MME MICHEL Sophie, M. RETUREAU Pascal, MME FRADET Annabelle, M. BEHAR Nicolas, MME DOUX Fabienne, M. BURGAUD André, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME BODIN Françoise, M. DENIS Laurent, MME PINEAU Pauline, MME POUTHE Sandrine, M. GRIERE Yohann, MME THIBAUD Valérie, M. DELAPRÉ Stéphane, MME ANCELIN Brigitte

Absents ayant donné pouvoir : MME KARPOFF Béatrice à MME BRIEE Sophie, M. BOURDIN Pascal à M. BILLON Jean-Yves

Absente excusée : MME BILLET Anne

Absents : M. PILLET Jean-François, MME BLANCHARD Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H34

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire nomme Madame PINEAU Pauline comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

Laurent DENIS précise que par rapport à l'éclairage extérieur de la salle omnisports, il a transmis un schéma de l'éclairage du cheminement souhaité.

Le Maire annonce qu'il a bien reçu le plan et que l'amplitude horaire de l'éclairage a été augmenté.

L'éclairage sera réglé sur minuterie.

Sandrine POUTHÉ précise que lorsqu'elle a demandé le relevé de décisions, ce n'était pas que pour elle mais pour tous les conseillers.

Le Maire précise qu'il avait bien compris comme ça.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

01/2024 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du Budget Général, du Budget Assainissement et du Budget Lotissement Communal St Louis, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2024, sur la base du rapport adressé à cet effet aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente réunion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en débattre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport et le débat sur les orientations budgétaires du Budget Général, du Budget Assainissement et du Budget Lotissement Communal St Louis, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir débattu :

- Prend acte du débat sur les orientations budgétaires du Budget Général, du Budget Assainissement et du Budget Lotissement Communal St Louis, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

02/2024 – Région Pays de la Loire – Appel à projets « Rénovations exemplaires des bâtiments » - Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois constituent des opérations éligibles à l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Appel à projets « Rénovations exemplaires de bâtiments » lancé par la Région Pays de la Loire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de candidater à l'Appel à projets de la Région pour un montant de 20% du montant des travaux plafonné à 200.000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le programme de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois et d'approuver le plan de financement suivant :

	Travaux rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois	Montant HT (Phase AVP)
DEPENSES	-VRD-Espaces Verts	40.000 €
	-Gros Œuvre – Démolition	124.100 €
	-Couverture tuiles	47.500 €
	-ITE-Bardage-Charpente	360.500 €
	-Menuiseries extérieures aluminium	297.500 €
	-Menuiseries intérieures	31.900 €
	-Faux-Plafonds – Isolation	85.000 €
	-Revêtements de sols scellés et collés	53.000 €
	-Peinture – Nettoyage	31.000 €
	-Électricité	122.100 €
-Chauffage – Ventilation	347.000 €	

RECETTES	-Fonds Vert (accordée)	450.000 €
	-Subvention d'État DSIL 2024 (en cours de demande)	450.000 €
	-SyDEV (en cours de demande)	100.000 €
	-Région Pays de la Loire (en cours de demande)	200.000 €
	-ADEME (en cours de demande)	15.000 €
	-Autofinancement	324.600 €
	TOTAL RECETTES RENOVATION	1.539.600 €

- Décide de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 à hauteur de 30 % du montant des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Le Gois
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

04/2024 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 – Travaux d'extension du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire Le Gois constituent des opérations éligibles à l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2024 au titre de la catégorie Éducation, enfance et culture.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 60 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le programme d'extension du restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Le Gois et d'approuver le plan de financement suivant :

	Travaux extension restaurant scolaire	Montant HT (Phase AVP)
DEPENSES	-VRD-Espaces Verts	10.000 €
	-Gros Œuvre – Démolition	198.000 €
	-Étanchéité	31.300 €
	-ITE-Bardage-Charpente	65.600 €
	-Menuiseries extérieures aluminium	11.500 €
	-Cloisons – Doublage – Isolation	32.000 €
	-Cloisons isothermes	22.000 €
	-Menuiseries intérieures	30.000 €
	-Faux-Plafonds – Isolation	45.500 €
	-Revêtements de sols scellés et collés	65.500 €
	-Peinture – Nettoyage	13.000 €
	-Serrurerie	12.100 €
	-Électricité	46.000 €
	-Chauffage – Ventilation	51.000 €
-Équipements cuisine	195.000 €	
	TOTAL DEPENSES EXTENSION	828.500 €

RECETTES	-Fonds de concours Challans Gois Communauté -Subvention d'État DETR 2024 (en cours de demande) -Autofinancement	54.529 € 497.100 € 276.871 €
	TOTAL RECETTES EXTENSION	828.500 €

- Décide de solliciter de l'État une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 60 % du montant des travaux d'extension du restaurant scolaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE *****

05/2024 – Etude d'élaboration d'un Schéma Global de Mobilité – Demande de cofinancement du Conseil Départemental de la Vendée et de la Banque des Territoires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes de Challans et de Beauvoir sur Mer ainsi que la Communauté de Communes Challans Gois Communauté ont été retenues par l'État pour bénéficier du programme « Petites Villes de Demain ».

La convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée le 18 juillet 2023 entre Challans Gois Communauté, les communes de Challans et de Beauvoir-sur-Mer, l'État, la Région Pays-de-la-Loire, le Département de la Vendée et l'EPF de Vendée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réalisation de l'étude « élaboration d'un schéma global de mobilité » constitue l'action n°BC-3 du plan d'actions de la convention cadre.

La réalisation de cette étude fait partie des actions prioritaires du plan d'actions PVD pour la commune de Beauvoir-sur-Mer, qui souhaite approfondir sa politique en matière de mobilités afin de répondre aux enjeux actuels et à venir. Les objectifs du schéma de mobilité sont de :

- Donner une plus grande place aux modes actifs au sein de l'agglomération,
- Faire évoluer le réseau routier, apaiser la circulation,
- Planifier et développer la politique cyclable en s'appuyant notamment sur La Véloodyssée,
- Adapter la politique de stationnement du centre-bourg, en y intégrant notamment une zone bleue,
- Valoriser et conforter le centre-bourg comme centre de gravité de la vie communale.

Outre un diagnostic multimodal, l'étude doit conduire à la définition d'orientations stratégiques en termes de mobilité et d'un plan d'actions pluriannuel.

Cette étude entre dans les actions qui pourraient bénéficier d'un cofinancement. Le Conseil Départemental de la Vendée intervient pour le compte de la Banque des territoires pour la gestion des fonds réservés aux études.

Le coût prévisionnel de cette étude est de 26 050 € HT ; une subvention au taux de 50 % est attendue de la part du Conseil Départemental de la Vendée.

Le budget prévisionnel de l'opération est présenté ci-après :

CHARGES en HT		RECETTES (pas de TVA)		
Prestation d'étude 'élaboration d'un schéma global de mobilité' :	26 050 €	Avis favorable du Département	50%	13 025 €
		AAP ADEME Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés	30 %	7 815 €
		Commune	20 %	5 210 €

TOTAL	26 050 €	TOTAL	100 %	26 050 €
--------------	-----------------	--------------	--------------	-----------------

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter une subvention au taux de 50 % du Conseil Départemental de la Vendée pour le compte de la Banque des territoires pour l'élaboration d'un schéma global de mobilité dont le coût prévisionnel est de 26.050 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

06/2024 – Acquisition parcelle D n°952

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle cadastrée section D n°952, d'une superficie de 1.335 m² située au Marais Buor propose à la commune de l'acquérir.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la parcelle est située en zone NR du Plan Local d'Urbanisme (zone naturelle protégée en tant qu'espace remarquable au titre de la loi littoral) et qu'elle présente un intérêt pour la valorisation du chemin qui la dessert.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition se fera à hauteur d'un euro symbolique et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°952, d'une superficie de 1.335 m² située au Marais Buor à hauteur d'un euro symbolique.
- Précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : 23 ABSTENTION : 1

07/2024 – Cession de la parcelle AN n°274 – PELLOQUIN – PADIOLLEAU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a sorti de la zone économique du Clos Saint Antoine une bande de terrain de 221m² située entre le 6 rue du Clos Saint Antoine et le bassin d'orage de la zone économique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. Mickaël PELLOQUIN et Mme Elodie PADIOLLEAU souhaitent acquérir ce terrain au prix de 2.873 € soit 13€/m².

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°104/2023 en date du 9 octobre 2023, elle a décidé la cession de ladite parcelle à M. Mickaël PELLOQUIN et Mme Elodie PADIOLLEAU pour un montant de 2.873 €, et a donné pouvoir au Premier Adjoint, M. Denis TESSON, pour signer l'acte en la forme administrative de transfert de propriété à intervenir.

Au vu de la complexité de l'acte en la forme administrative à réaliser, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°104/2023 en date du 9 octobre 2023 en prévoyant la réalisation de l'acte de transfert de propriété par acte notarié.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 2

09/2024 – LAVERIE DE L'ILE SARL– Convention spéciale de déversement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a autorisé l'établissement LAVERIE DE L'ILE SARL, par arrêté AG n°10/2024 du 23 janvier 2024, à déverser ses eaux usées, non domestiques, dans le réseau communal de collecte.

Cette autorisation permet de réglementer les rejets effectués par l'industriel dans le cadre de son activité.

Il convient à présent de conclure une convention afin d'organiser les relations entre la commune, l'établissement et le délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, la société SAUR, et de préciser les modalités techniques, administratives et financières du raccordement des effluents dudit établissement au réseau communal d'assainissement collectif.

Le projet de convention à passer, d'une durée égale à celle de l'arrêté (2 ans), prévoit notamment l'assujettissement de l'établissement au paiement d'une redevance d'assainissement tenant compte des charges particulières imposées au service assainissement. Pour ce faire, des coefficients de correction (coefficient de rejet et coefficient de pollution) seront pratiqués et réévalués semestriellement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté municipal n°10/2024 du 23 janvier 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le projet de convention spéciale de déversement à conclure avec la société LAVERIE DE L'ILE SARL, tel que susposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention à intervenir.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 2

10/2024 – Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique pour le déploiement du réseau très bas débit pour objets connectés

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Vendée Numérique propose à la commune d'adhérer à une centrale d'achat pour le déploiement du réseau très bas débit pour objets connectés.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'adhésion à cette centrale d'achat n'implique pas d'engagement financier, la commune sera libre de commander ou non via cette centrale.

Toutefois, si la commune souhaite en bénéficier, elle doit y adhérer avant la notification du marché, soit avant avril 2024.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la centrale d'achat de Vendée Numérique pour le déploiement du réseau très bas débit pour objets connectés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment la convention d'adhésion

VOTE : OUI : 22 ABSTENTION : 2

11/2024 – Procès-verbal de mise à disposition des digues de la commune de Beauvoir sur Mer à Challans Gois Communauté dans le cadre de la compétence GEMAPI – Approbation – DELIBERATION AJOURNEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit à l'intercommunalité des biens communaux nécessaires à sa mise en œuvre (digues et ouvrages hydrauliques). Sur ces ouvrages, l'intercommunalité devient compétente en lieu et place des communes et en assure la gestion.

Cette mise à disposition doit être constatée par voie de procès-verbal, notamment pour les biens ayant un usage unique voué à la prévention des inondations, à savoir les digues. Les ouvrages hydrauliques, pour lesquels existe une superposition d'usages, feront l'objet d'une convention spécifique.

La mise à disposition des ouvrages s'appuie sur un inventaire mené en 2000 dans le cadre de l'étude du système d'endiguement. Un premier procès-verbal de mise à disposition a été dressé en septembre 2021. A la suite d'une procédure d'incorporation des biens sans maîtres au domaine privé communal, la commune de Beauvoir sur Mer est devenue propriétaire de plusieurs nouvelles parcelles sur lesquelles s'étendent les digues du système d'endiguement, notamment au niveau de l'étier de la Lasse.

Il convient de dresser un procès-verbal de mise à disposition des digues situées sur les parcelles communales de Beauvoir sur Mer, issues de l'intégration des biens sans maîtres au domaine privé communal, au profit de Challans Gois Communauté.

Outre l'identification des biens concernés, à savoir un linéaire de digues de 1.511 m sur Beauvoir sur Mer, le procès-verbal annexé précise les modalités de mise à disposition (gratuité de la mise à disposition, maintien de la propriété des digues à la commune, reprise des éventuelles relations contractuelles par Challans Gois Communauté, servitude pour la réalisation des obligations de surveillance, d'étude, d'entretien ou de travaux de Challans Gois Communauté, responsabilité de Challans Gois Communauté sur la gestion des ouvrages mis à disposition,...).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur André BURGAUD demande des explications supplémentaires sur la gestion par Challans Gois Communauté de l'étier de la Lasse, qui n'a connu aucun entretien depuis longtemps.

Monsieur le Maire retire la question de l'ordre du jour et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

12/2024 – Rue de la Roseraie – Intégration dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°103/2023 du 09 octobre 2023, le conseil municipal a décidé d'acquérir la rue de la Roseraie.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 08 décembre 2023, il convient à présent d'envisager le classement de la rue de la Roseraie dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 107,55 mètres de long.

Aussi, le classement de cette voie dans le domaine public communal porterait la longueur totale de la voirie communale à 92.986,55 mètres linéaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L.141-3 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de classer la rue de la Roseraie dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 107,55 mètres de long
- Décide modifier le tableau de la voirie communale dont la longueur totale est portée à 92.986,55 mètres linéaire, tel que suit :

N° Voie	Ancien N°	Nom de la voie	Description	Longueur (en m)	Planche
100		Fief de la Lande	Part de la RD948 et aboutit sur la V101	1 041,99	1,7
101	CR10	Petite Maladrie à la Ramée	Part de l'EB20 BEAUVOIR SUR MER et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 839,70	1,7
102		Couvée (la)	Part de la V101 et dessert le village	436,82	1
103		Domettes (les)	Part de la V101 et dessert le village	84,39	1
104	CR10	Bertin aux Vallées	Part de la V101 et aboutit sur la RD22	1 866,37	1.3.7
105		Ermijaudrie (l')	Part de la V104 et dessert le village	142,74	1,3
106		Ornezières (les)	Part de la V104 et dessert le village	241,50	1,3
107		Blanches (les)	Part de la V104 et dessert le village	619,65	1.3.7
108		Pauvrier (le)	Part de la RD22 et dessert le village	117,09	1.2.3
109		Neuvin à la Grande Ministrie	Part de la RD51 et dessert le village	353,76	1,2
110		Grande Ministrie (la)	Part de la V115 et dessert le village	762,47	1,2
111		Verdin	Part de la RD103 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 227,61	1,2
120	CR23	Case du Dely à l'Aireau (la)	Part de la RD51 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 809,24	2
121	CR1	Coin au Cabot (le)	Part de la RD51 et aboutit sur la V120	1 353,91	1.2.3
122	CR1	Cabot aux Ores (le)	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 129,33	2
123		Magnil (le)	Part de la V122 et aboutit sur la V124	651,20	2
124	CR16	Charreau Basse (la)	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	935,99	2
125	CR16	Aireau à l'Ampan	Part de la V120 et aboutit sur la RD22	1 247,14	1,2
126		Seize-Vingt (les)	Part de la RD22 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	981,70	2
130		Marais Lis aux Marais Moinard	Part de la RD22 et dessert les villages	1 484,66	2.3.4
131		Murier (le)	Part de la V130 et dessert le village	563,15	2,3
132		Frapilières (les)	Part de la V130 et dessert le village	270,87	3,4
133		Timbre (le)	Part de la RD22 et dessert le village	114,62	1.2.3
134	VC8	Grand Pont au Baraud (le)	Part de la RD22 et aboutit dans les marais	1 938,56	1.2.3.4
135		Gros Coef aux Gourelières	Part de la V134 et dessert le village	364,96	1.2.3
136		Pré Meunier	Part de la V134 et dessert le village	272,01	3,4
137		Grand Pont	Part de la RD22 et dessert le village	104,53	1.2.3
138		Mussellerie (la)	Part de la RD22 et aboutit sur la V139	742,49	1.3.4
139	CR31	Vrignée (la)	Part de la RD22 et dessert le village	1 298,77	1.3.7
140	CR11	Ch. des Abbayes	Part de la V570 et dessert le village	1 197,47	3,7
141		Bourine aux Bourines	Part de la V140 et aboutit sur la RD948	1 563,48	3.6.7
142		Beaujeue	Part de la V141 et dessert le village	55,76	3,7

143		Croix au Cinjoint (la)	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	1 896,68	3.4.5.6.7
144		Cep Mignardière (le)	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	350,73	4.5.6
145	VC2	Gézière (la)	Part de la RD948 et aboutit au village de la Gézière	2 053,16	3.4.5.6
146	CR28	Marais Chevalier (le)	Part de la V145 et dessert le marais	1 119,79	3,4
147		Marais Briand (le)	Part de la V145 et revient sur la V145	709,16	3,4
148		Trigouille à la Cahouette	Part de la V145 et aboutit à la Cahouette	2 487,16	3,4
149	CR4	Marais Rouaud (le)	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	693,52	4,5
150		Petit Pad (le)	Part de la RD948 et dessert le village	335,71	4,5
151	VC6	Bel Abord au Courseau	Part de la RD948 et aboutit au Pont de la Pointe aux Herbes	2 230,62	4,5
152	CR21b	Noue Fromagère (la)	Part de la V151 et aboutit au village	828,17	4
153		Madeleine (la)	Part de la V151 et dessert le village	335,96	4,5
154		Gois aux Rouches	Part de la RD948 et dessert les terres	1 757,49	4,5
170		Trente Salops (les)	Part de la RD948 et dessert le village et les terres	200,54	5
171		Trente Salops (les)	Part de la V170 et dessert les terres	810,24	5
172		Chauderive aux Alais	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 170,59	4.5.6
173		Bouteille (la)	Part de la RD51 et dessert le village	193,96	5,6
174		Matte à Nauleau (la)	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 455,93	5,6
175		Polders du Bec	Part de la V174 et dessert les terres	266,85	5,6
180		Peite Bouteille aux Arsais	Part de la RD51 et dessert le village	758,27	5,6
181		Gaillot (le)	Part de la V180 et dessert le village	157,96	5,6
182	CR5	Pacrée au Marais Alix	Part de la RD948 et aboutit sur la V599	2 117,56	4.5.6.7
183		Pré Dorin (le)	Part de la V182 et dessert le village	631,83	5.6.7
184	CR19	Marais Buor au Breuil	Part de la RD948, et aboutit sur la V182	586,37	5.6.7
185	CR25	Breuil (le)	Part de la V182 et aboutit sur la V597	1 084,95	5.6.7
190	CR7	Voie (la)	Part de la V612 et dessert le marais et le village.	1 083,41	6,7
195	CR22	Madeleine au Bourg (la)	Part de la RD758 et aboutit sur la V636	1 131,64	6,7
196	VC9	Maupas (le)	Part de l'EB20 de la V636 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	457,18	6,7
197	CR24	Ageons aux Bergerons (les)	Part de la V196 et aboutit sur la V201	1 280,18	7
198		Roche Baron (la)	Part de la V197 et aboutit sur la V199	384,32	7
199	CR14	Bourg au Bergerons (du)	Part de la V637 et aboutit sur la V197	783,10	6,7
200		Fief de l'Ormeau	Part de la V199 et aboutit sur la V665	306,70	6,7
201	CR24	Maladrie (la)	Part de la RD948 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	1 207,78	7
202		Murs à Fontardine	Part de la V201, et dessert le village	304,25	7
203	CR13	Saint Louis	Part de la V671 et aboutit sur la V201	245,54	7
204		Fief Robert (le)	Part de la V201 et dessert le village	149,09	7

Voies Vertes non agglomérées

300		Champ de Bataille (le)	Part de la V171 et aboutit sur la V176	2 676,09	5
-----	--	------------------------	----------------------------------------	----------	---

Voies agglomérées

501		Ch. du Fief des Justices	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	76,56	8
502		Rue du Petit Train	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	174,07	8
503		Av. des Moulins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 203,03	8.10
504		Ch. du Saint Esprit	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	546,14	8
505		Ch. du Corquillet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	273,00	8
506		Ch. des Vallées	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 311,94	8
507		Ch. du Puits Neuf	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	635,46	8
508		Rue du Vieux Puits	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	146,19	8
509		Ch. des Etangs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	491,09	8
510		Rue de la Chapelle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	135,33	8.10

511	Ch. de la Vallée des Vignes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	896,44	8.10
512	Ch. des Vergettes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	479,53	8
513	Rue de l'Aigue Marine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	195,29	8
514	Imp. des Emeraudes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	164,25	8
515	Rue Opale	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,30	8
516	Rue du Clos des Vignes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	130,99	8
517	Ch. des Anglais	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,83	8.10
518	Rue du Puits Pineau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	431,59	8.10
519	Rue de la Figure	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	80,48	8.10
520	Place de l'Hôtel de Ville	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	59,58	8.10
521	Rue des Ecoles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	178,50	8.10
522	Place Guillaud Raballand	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	62,77	8.10
523	Place des 3 Alexandre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	181,53	8.10
524	Grande Rue	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	347,16	8.10
525	Grande Place	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	42,99	8.10
526	Rue des Halles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	145,40	8.10
527	Rue du Grand Four	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,16	8
528	Rue de la Levée - n°2	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	26,52	8
529	Place St Philbert	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	85,39	8
530	Rue de la Papinière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	82,86	8
531	Rue des Mathurins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	169,26	8.10
532	Rue des Jacobins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	270,06	8
533	Rue de la Petite Gare	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	220,43	8
534	Rue des Tamaris	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	259,54	8
535	Imp. des Jonquilles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	48,72	8
536	Imp. des Tamaris	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	104,90	8
537	Imp. des Orchidées	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	75,54	8
538	Imp. St Denis	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	85,50	8
539	Ch. du Puits de Riez	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	702,94	8.10
540	Ch. du Fief Buord	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	464,39	8
541	Ch. des Coquelicots	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	389,20	8
542	Rue des Magnolias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	120,09	8
543	Imp. du Pavot	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	50,59	8
544	Imp. des Bleuets	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	87,23	8
570	Ch. des Fumaize Abbayes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	96,87	8
571	Ch. des Piguelières	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	56,06	8
572	Av. de l'Estran	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	322,19	8
573	Imp. de la Caravelle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	216,80	8
574	Imp. de la Frégate	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	77,42	8
575	Rue de la Chaloupe	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	91,43	8
576	Imp. de la Yole	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	41,96	8
577	Rue des Saulniers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	152,12	8
578	Rue du Jusant	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	64,32	8
590	Rue du Sableau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	457,94	9
591	Rue du Gois -n°26 à 30b	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	72,33	8,9
592	Ch. des Bourrines	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	73,94	9
593	Rue du Groupe Scolaire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	290,91	9
594	Place St Nicolas	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	113,43	9
595	Rue de la Coquille	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	507,42	9
596	Rue des Bouets	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	79,51	9
597	Ch. des Bouchots	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	67,92	9
598	Ch. des Mouettes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	80,95	9
599	Imp. de l'océan	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	88,39	9
600	Imp. du Chapeau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	152,60	9
610	Ch. du Vieux Port	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	309,05	9

611	Ch. Valnière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	109,01	9
612	Imp. du Château	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	199,76	9
613	Rue Jean-Claude Mouilleau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	316,49	9.10
614	Rue du Dain	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	270,91	9
620	Rue du Château Gaillard	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	155,05	9
621	Rue de la Levée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	74,40	9
622	Rue Saint Nicolas	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	235,68	9
623	Rue du Verger	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	112,41	9.10
624	Rue du Solitaire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	115,01	9.10
625	Rue du Cherche Midi	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	51,90	9.10
626	Rue de l'Eglise	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,35	9.10
627	Place de la Grand Aire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	61,64	9.10
628	Rue de la Butte	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	79,31	9.10
629	Rue de l'Ardoise Verte	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	56,14	8.10
630	Rue du 11 Novembre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	215,21	8.9.10
631	Rue du 8 Mai	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	263,66	9.10
632	Rue de la Taillée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	251,89	9.10
633	Rue des Peupliers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	534,15	9.10
634	Rue du Chêne Vert	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	453,33	9.10
635	Rue des Acacias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	141,62	9.10
636	Rue du Stade	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 176,20	9.10
637	Rue du Cor Noir	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	975,24	9.10
638	Imp. de la Forge	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	28,93	9.10
639	Rue des Ormes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	149,69	8.9.10
640	Ch. du Petit Cor Noir	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	192,64	9.10
641	Ch. de la Commanderie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	598,82	9.10
642	Rue de l'Aubépine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,20	10
643	Imp. des Boutons d'or	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	64,30	10
644	Ch. de la Rondelière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	370,58	10
645	Rue des Martins Pêcheurs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,45	10
646	Ch. des Mûres	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	752,31	8.9.10
647	Imp. Jean-Marie Baud	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	122,29	8.10
648	Rue du Hameau de Bel-Air	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	156,04	8.10
649	Rue du Printemps	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	190,11	8.10
650	Allée Coralli	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	464,00	9.10
651	Ch. du Chantemerle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	666,60	8.10
652	Rue du Petit Bois	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	62,72	8.10
653	Rue des Camélias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	203,57	8.10
654	Rue des Ecureuils	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	353,06	8.10
655	Ch. de la Chèvre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 542,14	8.10
656	Rue du Chant des Oiseaux	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	167,29	8.10
657	Rue des Mésanges	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	216,17	8.10
658	Rue des Blés d'Or	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	183,31	8.10
659	Rue des 4 Saisons	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	142,38	8.10
660	Ch. de l'Ormeau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	187,60	8.10
661	Rue du Clos St Antoine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	365,23	10
662	Rue Gaston Planet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,34	10
663	Rue des Champs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	170,04	10
664	Imp. des Genêts	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	120,60	8.10
665	Ch. de Saint Louis	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	646,42	8.10
666	Hameau des Aubiers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	98,89	8.10
667	Ch. de la Grande Filée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	263,25	8.10
668	Allée de la Foliette	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	179,75	8.10
669	Rue de la Roseraie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	107,55	6.7.8.10

Parking

1		[P] Maison de Retraite	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	200,00	8.10
2		[P] Mairie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	70,00	8.10
3		[P] Les Halles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	165,00	8.10
4		[P] Grande Rue	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	65,00	8.9.10
5		[P] Camping Car	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	310,00	9
6		[P] Poids-Lourds	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,00	9
7		[P] Salle Polyvalente	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	310,00	9.10
8		[P] Salle Omnisports	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	95,00	9.10
9		[P] Ch. de la Chèvre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	145,00	8.10
10		[P] Ursuline	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	47,00	9

Stationnement Latéral sur route départementale

S-L		RD948 - Rue Charles Gallet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	50,00	-
			TOTAL (en mètres)	92 986	
			Voies hors agglomération	61 056	
			Voies agglomérées	31 930	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

13/2024 – Lotissement Les Violettes – Approbation de la convention de transfert des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Les Violettes », situé rue de la Roche, il convient de conclure avec les lotisseurs, M. et Mme DUPONT et M. et Mme BRIAND, une convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement, lesquels comprennent entre autres la voirie, les espaces verts, les différents réseaux et les délaissés d'élargissement.

Monsieur le Maire précise que le transfert aura lieu à titre gratuit et que la conformité des travaux sera vérifiée par les services de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention de transfert à la commune des espaces et équipements communs du lotissement Les Violettes située rue de la Roche, à conclure avec les lotisseurs, M. et Mme DUPONT et M. et Mme BRIAND
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

14/2024 – Voirie – Dénominations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune doit numérotter toutes les habitations et les bâtiments présents sur son territoire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de réaliser cette numérotation, il convient de dénommer tous les chemins et voies sans noms de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide dénommer tous les chemins et voies sans noms de la commune tel que suit :

N° Voie	Ancien N°	Nom de la voie	Description	Longueur (en m)	Planche
100		chemin du Fief de la Lande	Part de la RD948 et aboutit sur la V101	1 041,99	1,7
101	CR10	chemin de la Petite Maladie	Part de l'EB20 BEAUVOIR SUR MER et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 839,70	1,7
102		chemin de la Couvée	Part de la V101 et dessert le village	436,82	1
103		chemin des Domettes	Part de la V101 et dessert le village	84,39	1
104	CR10	chemin du Bout de Sac	Part de la V101 et aboutit sur la RD22	1 866,37	1.3.7
105		chemin de l'Ermijaudrie	Part de la V104 et dessert le village	142,74	1,3
106		chemin des Ornezières	Part de la V104 et dessert le village	241,50	1,3
107		chemin des Blanchés	Part de la V104 et dessert le village	619,65	1.3.7
108		chemin du Pauvrier	Part de la RD22 et dessert le village	117,09	1.2.3
109		chemin du Neuvain	Part de la RD51 et dessert le village	353,76	1,2
110		chemin de la Grande Ministrie	Part de la V115 et dessert le village	762,47	1,2
111		chemin du Verdin	Part de la RD103 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 227,61	1,2
120	CR23	route du Pont Angelier	Part de la RD51 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 809,24	2
121	CR1	chemin de la Devinelle	Part de la RD51 et aboutit sur la V120	1 353,91	1.2.3
122	CR1	chemin de la Grande Charreau	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 129,33	2
123		chemin des Couères	Part de la V122 et aboutit sur la V124	651,20	2
124	CR16	chemin du Pré Raud	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	935,99	2
125	CR16	chemin du Petit Enfer	Part de la V120 et aboutit sur la RD22	1 247,14	1,2
126		chemin de la Boule d'Or	Part de la RD22 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	981,70	2
130		chemin de l'Ampan	Part de la RD22 et dessert les villages	1 484,66	2.3.4
131		chemin du Murier	Part de la V130 et dessert le village	563,15	2,3
132		chemin des Frapilières	Part de la V130 et dessert le village	270,87	3,4
133		chemin du Timbre	Part de la RD22 et dessert le village	114,62	1.2.3
134	VC8	chemin du Barraud	Part de la RD22 et aboutit dans les marais	1 938,56	1.2.3.4
135		chemin des Gourelières	Part de la V134 et dessert le village	364,96	1.2.3
136		chemin du Marais Soixante	Part de la V134 et dessert le village	272,01	3,4
137		chemin de l'Eclusier	Part de la RD22 et dessert le village	104,53	1.2.3

138		chemin de la Mussellerie	Part de la RD22 et aboutit sur la V139	742,49	1.3.4
139	CR31	chemin de la Vrignée	Part de la RD22 et dessert le village	1 298,77	1.3.7
140	CR11	chemin des Abbayes	Part de la V570 et dessert le village	1 197,47	3,7
141		chemin du Grand Marais	Part de la V140 et aboutit sur la RD948	1 563,48	3.6.7
142		chemin de la Beaujeue	Part de la V141 et dessert le village	55,76	3,7
143		route du Bois Joly	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	1 896,68	3.4.5.6.7
144		chemin de la Malchaussée	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	350,73	4.5.6
145	VC2	route de la Gésièrè	Part de la RD948 et aboutit au village de la Gésièrè	2 053,16	3.4.5.6
146	CR28	chemin de la Grande Saline	Part de la V145 et dessert le marais	1 119,79	3,4
147		chemin du Marais Briand	Part de la V145 et revient sur la V145	709,16	3,4
148		route des Sartières	Part de la V145 et aboutit à la Cahouette	2 487,16	3,4
149	CR4	chemin de la Croix Rouge	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	693,52	4,5
150		chemin du Petit Ped	Part de la RD948 et dessert le village	335,71	4,5
151	VC6	route de la Crosnière	Part de la RD948 et aboutit au Pont de la Pointe aux Herbes	2 230,62	4,5
152	CR21b	route de la Noure	Part de la V151 et aboutit au village	828,17	4
153		chemin de la Madeleine	Part de la V151 et dessert le village	335,96	4,5
154		chemin de la Digue Sud du Gois	Part de la RD948 et dessert les terres	1 757,49	4,5
170		chemin des Ménitres	Part de la RD948 et dessert le village et les terres	200,54	5
171		chemin de la Goule à Lasse	Part de la V170 et dessert les terres	810,24	5
172		chemin des Alais	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 170,59	4.5.6
173		chemin de la Bouteille	Part de la RD51 et dessert le village	193,96	5,6
174		chemin de la Matte à Nauleau	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 455,93	5,6
175		chemin du Polder du Bec	Part de la V174 et dessert les terres	266,85	5,6
180		chemin des Arsais	Part de la RD51 et dessert le village	758,27	5,6
181		chemin du Gaillot	Part de la V180 et dessert le village	157,96	5,6
182	CR5	chemin des Bouchots	Part de la RD51 et aboutit sur le chemin du Marais Buor	2 117,56	4.5.6.7
182	CR5	chemin du Marais Alix	Part du chemin du Marais Buor et aboutit à la RD948		
183		chemin du Pré Dorin	Part de la V182 et dessert le village	631,83	5.6.7
184	CR19	chemin du Marais Buor	Part de la RD948, et aboutit sur la V182	586,37	5.6.7
185	CR25	chemin du Breuil	Part de la V182 et aboutit sur la V597	1 084,95	5.6.7
190	CR7	chemin de la Voie	Part de la V612 et dessert le marais et le village.	1 083,41	6,7
195	CR22	chemin du Pré Long	Part de la RD758 et aboutit sur la V636	1 131,64	6,7
196	VC9	route de la Rive	Part de l'EB20 de la V636 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	457,18	6,7
197	CR24	chemin de la Pièrrière de la Roche	Part de la V196 et aboutit sur la V201	1 280,18	7
198		chemin de la Roche Baron	Part de la V197 et aboutit sur la V199	384,32	7
199	CR14	rue du Cornoir	Part de la V637 et aboutit sur la V197	783,10	6,7
200		chemin de l'Ormeau	Part de la V199 et aboutit sur la V665	306,70	6,7
201	CR24	chemin de la Maladrie	Part de la RD948 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	1 207,78	7
202		chemin des Plantes	Part de la V201, et dessert le village	304,25	7

203	CR13	chemin de Saint Louis	Part de la V671 et aboutit sur la V201	245,54	7
204		chemin du Fief Robert	Part de la V201 et dessert le village	149,09	7
300		chemin du Champ de Bataille	Part de la V171 et aboutit sur la V176	2 676,09	5
RD51		route de Saint Jean de Monts	Part du rond-point de Saint Jean de Monts et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge		1,2
RD22		route de la Barre de Monts	Part de la rue des Sables et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge		1,2,3
D948		route du Gois	Part de la rue du Gois et aboutit à la limite de la commune		4,5
RD51		rue du Port	Part de la D758 et aboutit à la limite de la commune		5,6,9
RD51		route des Ostréiculteurs	Part de la limite de la commune jusqu'à la D948		4,5,6
RD758		route de Nantes	part de la rue de Nantes et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge		6,9
		route de l'Union	Part de la route des Sartières jusqu'à la route de l'Isle de la Crosnière		4

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

15/2024 – Tableau de la voirie communale – Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la nouvelle dénomination des voies, il convient de modifier le tableau de la voirie communale afin d'intégrer les nouvelles dénominations.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération n°116/2023 du 09 octobre 2023 ;

Vu la délibération n°14/2023 du 12 février 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide modifier le tableau de la voirie communale afin d'intégrer les nouvelles dénominations des voies et chemins sans noms définies par la délibération n°14/2023 tel que suit :

N° Voie	Ancien N°	Nom de la voie	Description	Longueur (en m)	Planche
100		chemin du Fief de la Lande	Part de la RD948 et aboutit sur la V101	1 041,99	1,7
101	CR10	chemin de la Petite Maladrie	Part de l'EB20 BEAUVOIR SUR MER et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 839,70	1,7
102		chemin de la Couvée	Part de la V101 et dessert le village	436,82	1
103		chemin des Domettes	Part de la V101 et dessert le village	84,39	1
104	CR10	chemin du Bout de Sac	Part de la V101 et aboutit sur la RD22	1 866,37	1.3.7
105		chemin de l'Ermijaudrie	Part de la V104 et dessert le village	142,74	1,3
106		chemin des Ornezières	Part de la V104 et dessert le village	241,50	1,3
107		chemin des Blanchés	Part de la V104 et dessert le village	619,65	1.3.7
108		chemin du Pauvrier	Part de la RD22 et dessert le village	117,09	1.2.3
109		chemin du Neuvin	Part de la RD51 et dessert le village	353,76	1,2

110		chemin de la Grande Ministrie	Part de la V115 et dessert le village	762,47	1,2
111		chemin du Verdin	Part de la RD103 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 227,61	1,2
120	CR23	route du Pont Angelier	Part de la RD51 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 809,24	2
121	CR1	chemin de la Devinelle	Part de la RD51 et aboutit sur la V120	1 353,91	1.2.3
122	CR1	chemin de la Grande Charreau	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	1 129,33	2
123		chemin des Couères	Part de la V122 et aboutit sur la V124	651,20	2
124	CR16	chemin du Pré Raud	Part de la V120 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	935,99	2
125	CR16	chemin du Petit Enfer	Part de la V120 et aboutit sur la RD22	1 247,14	1,2
126		chemin de la Boule d'Or	Part de la RD22 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	981,70	2
130		chemin de l'Ampan	Part de la RD22 et dessert les villages	1 484,66	2.3.4
131		chemin du Murier	Part de la V130 et dessert le village	563,15	2,3
132		chemin des Frapilières	Part de la V130 et dessert le village	270,87	3,4
133		chemin du Timbre	Part de la RD22 et dessert le village	114,62	1.2.3
134	VC8	chemin du Barraud	Part de la RD22 et aboutit dans les marais	1 938,56	1.2.3.4
135		chemin des Gourelières	Part de la V134 et dessert le village	364,96	1.2.3
136		chemin du Marais Soixante	Part de la V134 et dessert le village	272,01	3,4
137		chemin de l'Eclusier	Part de la RD22 et dessert le village	104,53	1.2.3
138		chemin de la Mussellerie	Part de la RD22 et aboutit sur la V139	742,49	1.3.4
139	CR31	chemin de la Vrignée	Part de la RD22 et dessert le village	1 298,77	1.3.7
140	CR11	chemin des Abbayes	Part de la V570 et dessert le village	1 197,47	3,7
141		chemin du Grand Marais	Part de la V140 et aboutit sur la RD948	1 563,48	3.6.7
142		chemin de la Beaujeue	Part de la V141 et dessert le village	55,76	3,7
143		route du Bois Joly	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	1 896,68	3.4.5.6.7
144		chemin de la Malchaussée	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	350,73	4.5.6
145	VC2	route de la Gézière	Part de la RD948 et aboutit au village de la Gézière	2 053,16	3.4.5.6
146	CR28	chemin de la Grande Saline	Part de la V145 et dessert le marais	1 119,79	3,4
147		chemin du Marais Briand	Part de la V145 et revient sur la V145	709,16	3,4
148		route des Sartières	Part de la V145 et aboutit à la Cahouette	2 487,16	3,4
149	CR4	chemin de la Croix Rouge	Part de la RD948 et aboutit sur la V145	693,52	4,5
150		chemin du Petit Ped	Part de la RD948 et dessert le village	335,71	4,5
151	VC6	route de la Crosnière	Part de la RD948 et aboutit au Pont de la Pointe aux Herbes	2 230,62	4,5
152	CR21b	route de la Noure	Part de la V151 et aboutit au village	828,17	4
153		chemin de la Madeleine	Part de la V151 et dessert le village	335,96	4,5
154		chemin de la Digue Sud du Gois	Part de la RD948 et dessert les terres	1 757,49	4,5
170		chemin des Ménitres	Part de la RD948 et dessert le village et les terres	200,54	5
171		chemin de la Goule à Lasse	Part de la V170 et dessert les terres	810,24	5
172		chemin des Alais	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 170,59	4.5.6
173		chemin de la Bouteille	Part de la RD51 et dessert le village	193,96	5,6
174		chemin de la Matte à Naulleau	Part de la RD51 et revient sur la RD51	1 455,93	5,6
175		chemin du polder du Bec	Part de la V174 et dessert les terres	266,85	5,6
180		chemin des Arsais	Part de la RD51 et dessert le village	758,27	5,6
181		chemin du Galliot	Part de la V180 et dessert le village	157,96	5,6
182	CR5	chemin des Bouchots	Part de la RD948 et aboutit sur la V599	2 117,56	4.5.6.7
183		chemin du Pré Dorin	Part de la V182 et dessert le village	631,83	5.6.7
184	CR19	chemin du Marais Buor	Part de la RD948, et aboutit sur la V182	586,37	5.6.7
185	CR25	chemin du Breuil	Part de la V182 et aboutit sur la V597	1 084,95	5.6.7
190	CR7	chemin de la Voie	Part de la V612 et dessert le marais et le village.	1 083,41	6,7

195	CR22	chemin du Pré Long	Part de la RD758 et aboutit sur la V636	1 131,64	6,7
196	VC9	route de la Rive	Part de l'EB20 de la V636 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge	457,18	6,7
197	CR24	chemin de la Pièrrière de la Roche	Part de la V196 et aboutit sur la V201	1 280,18	7
198		chemin de la Roche Baron	Part de la V197 et aboutit sur la V199	384,32	7
199	CR14	rue du Cornoir	Part de la V637 et aboutit sur la V197	783,10	6,7
200		chemin de l'Ormeau	Part de la V199 et aboutit sur la V665	306,70	6,7
201	CR24	chemin de la Maladrie	Part de la RD948 et aboutit à la limite de la commune où elle se prolonge.	1 207,78	7
202		chemin des Plantes	Part de la V201, et dessert le village	304,25	7
203	CR13	chemin de Saint Louis	Part de la V671 et aboutit sur la V201	245,54	7
204		chemin du Fief Robert	Part de la V201 et dessert le village	149,09	7
Voies Vertes non agglomérées					
300		chemin du Champ de Bataille	Part de la V171 et aboutit sur la V176	2 676,09	5
Voies agglomérées					
501		Ch. du Fief des Justices	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	76,56	8
502		Rue du Petit Train	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	174,07	8
503		Av. des Moulins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 203,03	8.10
504		Ch. du Saint Esprit	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	546,14	8
505		Ch. du Corquillet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	273,00	8
506		Ch. des Vallées	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 311,94	8
507		Ch. du Puits Neuf	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	635,46	8
508		Rue du Vieux Puits	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	146,19	8
509		Ch. des Etangs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	491,09	8
510		Rue de la Chapelle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	135,33	8.10
511		Ch. de la Vallée des Vignes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	896,44	8.10
512		Ch. des Vergettes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	479,53	8
513		Rue de l'Aigue Marine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	195,29	8
514		Imp. des Emeraudes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	164,25	8
515		Rue Opale	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,30	8
516		Rue du Clos des Vignes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	130,99	8
517		Ch. des Anglais	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,83	8.10
518		Rue du Puits Pineau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	431,59	8.10
519		Rue de la Figure	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	80,48	8.10
520		Place de l'Hôtel de Ville	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	59,58	8.10
521		Rue des Ecoles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	178,50	8.10
522		Place Guillaud Raballand	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	62,77	8.10
523		Place des 3 Alexandre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	181,53	8.10
524		Grande Rue	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	347,16	8.10
525		Grande Place	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	42,99	8.10
526		Rue des Halles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	145,40	8.10
527		Rue du Grand Four	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,16	8
528		Rue de la Levée - n°2	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	26,52	8
529		Place St Philbert	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	85,39	8
530		Rue de la Papinière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	82,86	8
531		Rue des Mathurins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	169,26	8.10
532		Rue des Jacobins	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	270,06	8
533		Rue de la Petite Gare	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	220,43	8
534		Rue des Tamaris	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	259,54	8
535		Imp. des Jonquilles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	48,72	8
536		Imp. des Tamaris	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	104,90	8
537		Imp. des Orchidées	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	75,54	8
538		Imp. St Denis	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	85,50	8

539	Ch. du Puits de Riez	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	702,94	8.10
540	Ch. du Fief Buord	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	464,39	8
541	Ch. des Coquelicots	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	389,20	8
542	Rue des Magnolias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	120,09	8
543	Imp. du Pavot	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	50,59	8
544	Imp. des Bleuets	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	87,23	8
570	Ch. des Fumaize Abbayes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	96,87	8
571	Ch. des Piguelières	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	56,06	8
572	Av. de l'Estran	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	322,19	8
573	Imp. de la Caravelle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	216,80	8
574	Imp. de la Frégate	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	77,42	8
575	Rue de la Chaloupe	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	91,43	8
576	Imp. de la Yole	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	41,96	8
577	Rue des Saulniers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	152,12	8
578	Rue du Jusant	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	64,32	8
590	Rue du Sableau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	457,94	9
591	Rue du Gois -n°26 à 30b	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	72,33	8,9
592	Ch. des Bourrines	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	73,94	9
593	Rue du Groupe Scolaire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	290,91	9
594	Place St Nicolas	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	113,43	9
595	Rue de la Coquille	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	507,42	9
596	Rue des Bouets	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	79,51	9
597	Ch. des Bouchots	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	67,92	9
598	Ch. des Mouettes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	80,95	9
599	Imp. de l'océan	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	88,39	9
600	Imp. du Chapeau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	152,60	9
610	Ch. du Vieux Port	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	309,05	9
611	Ch. Valnière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	109,01	9
612	Imp. du Château	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	199,76	9
613	Rue Jean-Claude Mouilleau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	316,49	9.10
614	Rue du Dain	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	270,91	9
620	Rue du Château Gaillard	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	155,05	9
621	Rue de la Levée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	74,40	9
622	Rue Saint Nicolas	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	235,68	9
623	Rue du Verger	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	112,41	9.10
624	Rue du Solitaire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	115,01	9.10
625	Rue du Cherche Midi	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	51,90	9.10
626	Rue de l'Eglise	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,35	9.10
627	Place de la Grand Aire	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	61,64	9.10
628	Rue de la Butte	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	79,31	9.10
629	Rue de l'Ardoise Verte	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	56,14	8.10
630	Rue du 11 Novembre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	215,21	8.9.10
631	Rue du 8 Mai	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	263,66	9.10
632	Rue de la Taillée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	251,89	9.10
633	Rue des Peupliers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	534,15	9.10
634	Rue du Chêne Vert	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	453,33	9.10
635	Rue des Acacias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	141,62	9.10
636	Rue du Stade	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 176,20	9.10
637	Rue du Cor Noir	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	975,24	9.10
638	Imp. de la Forge	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	28,93	9.10
639	Rue des Ormes	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	149,69	8.9.10
640	Ch. du Petit Cor Noir	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	192,64	9.10
641	Ch. de la Commanderie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	598,82	9.10
642	Rue de l'Aubépine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,20	10
643	Imp. des Boutons d'or	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	64,30	10

644	Ch. de la Rondelière	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	370,58	10
645	Rue des Martins Pêcheurs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,45	10
646	Ch. des Mûres	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	752,31	8.9.10
647	Imp. Jean-Marie Baud	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	122,29	8.10
648	Rue du Hameau de Bel-Air	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	156,04	8.10
649	Rue du Printemps	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	190,11	8.10
650	Allée Coralli	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	464,00	9.10
651	Ch. du Chantemerle	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	666,60	8.10
652	Rue du Petit Bois	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	62,72	8.10
653	Rue des Camélias	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	203,57	8.10
654	Rue des Ecureuils	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	353,06	8.10
655	Ch. de la Chèvre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	1 542,14	8.10
656	Rue du Chant des Oiseaux	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	167,29	8.10
657	Rue des Mésanges	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	216,17	8.10
658	Rue des Blés d'Or	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	183,31	8.10
659	Rue des 4 Saisons	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	142,38	8.10
660	Ch. de l'Ormeau	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	187,60	8.10
661	Rue du Clos St Antoine	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	365,23	10
662	Rue Gaston Planet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	136,34	10
663	Rue des Champs	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	170,04	10
664	Imp. des Genêts	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	120,60	8.10
665	Ch. de Saint Louis	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	646,42	8.10
666	Hameau des Aubiers	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	98,89	8.10
667	Ch. de la Grande Filée	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	263,25	8.10
668	Allée de la Foliette	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	179,75	8.10
669	Rue de la Roseraie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	107,55	6.7.8.10

Parking

1	[P] Maison de Retraite	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	200,00	8.10
2	[P] Mairie	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	70,00	8.10
3	[P] Les Halles	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	165,00	8.10
4	[P] Grande Rue	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	65,00	8.9.10
5	[P] Camping Car	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	310,00	9
6	[P] Poids-Lourds	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	43,00	9
7	[P] Salle Polyvalente	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	310,00	9.10
8	[P] Salle Omnisports	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	95,00	9.10
9	[P] Ch. de la Chèvre	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	145,00	8.10
10	[P] Ursuline	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	47,00	9

Stationnement Latéral sur route départementale

S-L	RD948 - Rue Charles Gallet	Agglomération de BEAUVOIR SUR MER	50,00	-
TOTAL (en mètres)			92 986	
Voies hors agglomération			61 056	
Voies agglomérées			31 930	

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

16/2024 – Tableau des effectifs – Modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Par suite de l'avancement de grade de deux agents, il convient de supprimer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, et un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à 22/35ème.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de supprimer un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, et un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à 22/35ème.

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

Temps complet

1 Directeur Général des Services
1 attaché
1 rédacteur principal 1ère classe
1 Rédacteur
3 adjoints administratifs principaux 1ère classe
4 adjoints administratifs
1 éducateur APS principal 1ère classe
2 brigadiers chef principaux
1 technicien principal 1ère classe
1 technicien territorial
5 agents de maîtrise principaux
7 agents de maîtrise
2 adjoints techniques principaux 1ère classe
5 adjoints techniques principaux 2ème classe
8 adjoints techniques

Temps non complet

1 agent de maîtrise 20/35ème
1 adjoint technique 29/35ème
1 adjoint technique 20/35ème
1 adjoint technique 33/35ème
1 adjoint technique à 21/35ème
1 adjoint technique à 7,75/35ème
1 adjoint technique à 32/35ème
1 adjoint technique à 6/35ème
1 adjoint technique à 21/35ème
1 adjoint technique à 19/35ème
1 agent de maîtrise à 22/35ème
1 adjoint technique 6/35ème

Emplois CDD

1 adjoint technique à 20/35ème à compter du 8/07/2023 pour un an
9 agents recenseur
1 adjoint technique à 10/35ème du 8/01 au 5/07/2024

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

DATE	N°	OBJET
06/12/2023	131	Marché public de services de gestion des inscriptions en ligne au Bike & Run 2024 - Attribution
06/12/2023	132	Décision de non préemption 7 chemin de Chantemerle
06/12/2023	133	Décision de non préemption 3 rue des Ecureuils
06/12/2023	134	Décision de non préemption 233 rue du Port
14/12/2023	135	Décision de non préemption Le Fief du Puits de Riez
14/12/2023	136	Décision de non préemption 7 impasse des Meuniers
08/01/2024	1	Décision de non préemption 1 bis rue du Solitaire
08/01/2024	2	Décision de non préemption 125 rue du Port
08/01/2024	3	Décision de non préemption 15 chemin de Chantemerle
08/01/2024	4	Décision de non préemption 15 rue des Embruns
15/01/2024	5	Marché de fourniture de matériels et de produits d'entretien pour les services municipaux de Beauvoir sur Mer - Lot n°1-Essuyage et consommable- Avenant n°4
17/01/2024	6	Décision de non préemption 1 rue du Dain
17/01/2024	7	Décision de non préemption 10 rue des Ecoles
17/01/2024	8	Décision de non préemption 34 rue des Sables
29/01/2024	9	Décision de non préemption 11 Grand Place
29/01/2024	10	Décision de non préemption 5 rue des Embruns
29/01/2024	11	Décision de non préemption 33 chemin de Chantemerle
31/01/2024	12	Décision d'attribution marché 07-2023-Schéma global de mobilité

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille ROBARD suite au décès d'Arlette ROBARD
- de la part de la famille MOREAU suite au décès de Jean MOREAU
- de la part de la famille FRADET suite au décès de Gisèle FRADET
- de la part de la famille LAGARDERE suite au décès de Lucette LAGARDERE

- de la part de la MFR de Saint Gilles Croix de Vie pour la subvention accordée

Projet ESCORTER

Monsieur le Maire informe que ce projet est fait dans le cadre du CLS avec 3 intercommunalités pour permettre à des soignants de se déplacer sur les différentes communes. Des internes viendront faire des consultations plusieurs jours par semaine sur Beauvoir Sur Mer au sein du cabinet 7 Grand Rue. Projet novateur organisé en lien avec la CPAM et l'ARS.

Les recherches continuent pour l'installation d'un nouveau médecin sur la commune. Deux cabinets sont disponibles de suite Grand Rue et un cabinet éventuellement au sein du cabinet dentaire.

Evolution des loyers

M. le Maire informe qu'une réunion est programmée le 13/02/2024 à Challans sur l'évolution des loyers. Les élus sont invités.

Sanitaires publics Centre-bourg

M. le Maire informe que le référé de M. FRADET a été suspendu. Un accord a été trouvé avec M. FRADET pour déplacer les urinoirs de l'autre côté du sanitaire. La plateforme avait été réalisée un peu rapidement. La place sera utilisable début avril 2024, sauf imprévu.

Redevance incitative

M. le Maire informe qu'un courrier a été reçu en mairie. Courrier anonyme, sans signature, marqué « Des Belvérisins en colère ». M. le Maire ne remontera pas à Challans Gois un courrier anonyme et qu'il est prêt à recevoir les personnes qui ont des doléances.

Circuit des Plages Vendéennes du 17/02/2024

Sophie BRIÉE annonce rechercher 3 femmes pour le stand anti-dopage du circuit des plages. Il faut être présent de 17h à 19h pour accompagner l'athlète au centre anti-dopage et attendre la fin du contrôle. Françoise BODIN et Fabienne DOUX sont intéressées.

Denis TESSON recherche 2 hommes pour aider à installer la salle polyvalente pour la restauration le midi. Rendez-vous vendredi à 18h à la salle polyvalente.

Repérage la nuit

Pauline PINEAU signale qu'il y a des rôdeurs la nuit. Vol de voiture au lotissement Les Taloupes. Possible repérage en cours.

Prochaines dates de réunions

M. le Maire annonce les prochaines dates de réunions :
- Commission Finances le 11 mars à 19h
- Conseil Municipal – budget le 26 mars à 19h30

Monsieur le Maire lève la séance à 22h16

Le Maire
Jean-Yves BILLON



La Secrétaire de séance
Pauline PINEAU

